



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

C A M U S



**Quadrilatère
des archives**



Bons-Enfants



Valois

CHSCT-AC

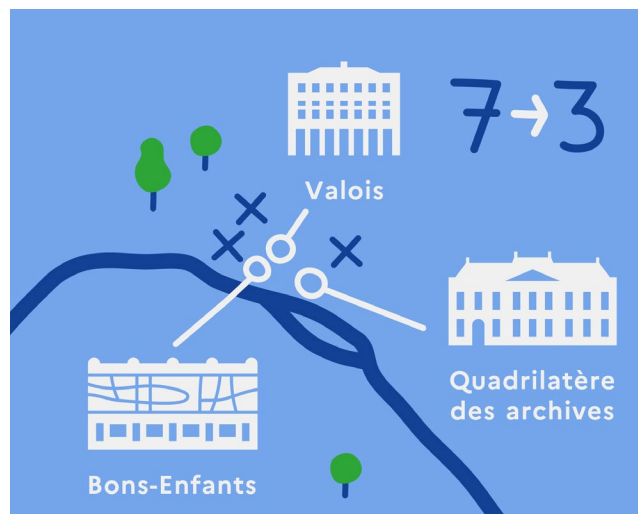
20 avril 2022

Point d'avancement

- Rappel du contexte et point sur les travaux
- Macrozonage des Bons-Enfants et réajustement du macrozonage de Valois
- Prochaines étapes, le phasage par site

Le maintien au cœur de Paris

Un quartier prisé : 3 adresses, 3 sites remarquables



Rue de Valois



Rue Saint-Honoré



Rue des Francs-Bourgeois

Penser le bureau de demain

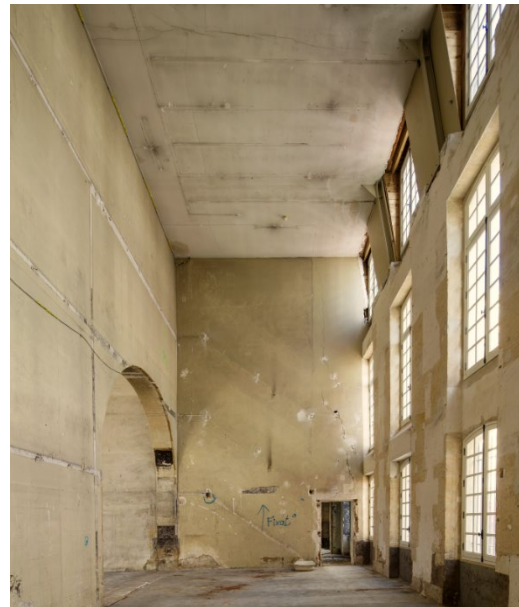
- Accompagner la densification des sites, harmoniser les conditions d'installation des services
- Optimiser les surfaces sous-exploitées en créant de nouveaux espaces,
- Restaurer le patrimoine, mettre aux normes, rendre accessible,
- Améliorer les conditions d'accueil et du « vivre ensemble »,
- Moderniser l'environnement de travail et répondre aux nouveaux usages et besoins
- Proposer un bureau attractif & numérique à l'image du ministère de la Culture.

4



R Architecture

Fin des travaux : été 2022 (Phase 1)
2023/2024 (Phase 2)



*Jeanneau – Acmh
Atelier novembre*

Fin des travaux : été 2023



Agence Bottineau – Acmh

Fin des travaux : été 2022 (Phase 2)

Le projet Camus ?

Un nouveau cadre pour l'immobilier de la Culture

FAVORISER LES TEMPS DE COLLABORATION

- **Une nouvelle gamme de salles de réunion modernisées**
 - plus de salles, de toute les tailles
 - confort acoustique et lumineux
 - nouveaux équipements multimédia, wifi et mobilier
 - signalétique dynamique et refonte du système de réservation des salles
- **Des espaces (re)pensés comme des alternatives au bureau**
 - le Salon St-Honoré pour s'isoler, produire (bulle, alcôve)
 - des espaces collaboratifs aménagés dans la cantine, le jardin...
 - le Centre de ressources, la Place basse du Grand Café, la Place Fontenay



ENCOURAGER LE TEMPS DE SOCIABILISATION

- **Réaménagement de tous les espaces de convivialité**
 - création des belvédères, cafés St Honoré, Grand Café
 - réaménagement du restaurant administratif aux BE
 - création d'une gamme de mobilier pour le jardin des BE
- **Nouvelle offre de restauration**
 - nouveaux horaires
 - création d'une cafétéria au QA
 - plus de diversité de l'offre (sur place/à emporter)

INCARNER L'IMMOBILIER DE LA CULTURE

- **Patrimoine & création en fil rouge**
 - *L'art du chantier* avec Flora Moscovici + la Carte blanche aux Beaux-Arts de Paris
 - *Choisir est un art* avec le Mobilier national
 - *Design au jardin* avec l'Ensci-Les Ateliers
 - 1% artistique au QA
 - Un nouvel accrochage d'œuvres avec le CNAP
 - Une signalétique 100% Culture homogénéisée sur les 3 sites



Recaler le calendrier de passage de 7 à 3 sites

1. Achever les travaux

Bons-Enfants

- phase 1 : > été 2022
62 chantiers réceptionnés sur 76
- **Point sur les relogements :**
108 relogements temporaires réalisés.
16 relogements temporaires à effectuer au SRH pour les travaux Montesquieu 4^{ème} et 5^{ème}
- phase 2 (cantine, accueil, centre de ressources) : été 2023 > été 2024

Valois

- phase 2 (travaux Camus et fin des opérations de mise en sécurité colonnes 1&2) : avril - septembre 2022.

Quadrilatère des archives

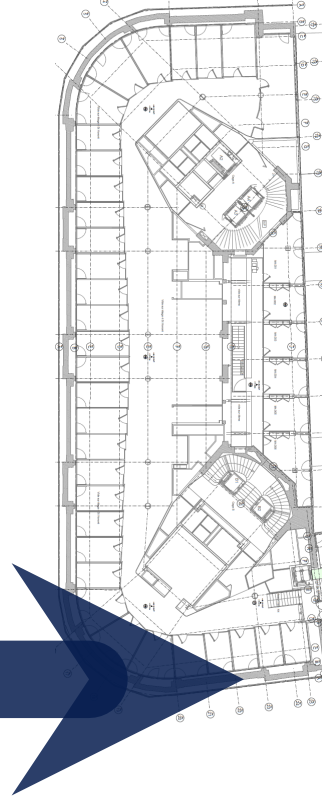
- Travaux intérieurs > printemps 2023
- Travaux de site > été 2023

2. Reprendre les études d'implantation

- Répartition des DG entre les sites
- **Macrozonage (par étage et par DG)**
- Microzonage (par bureau et par service)
- Plans nominatifs détaillés (par agent)

3. Réaliser les déménagements

- Plans de transferts entre les sites et au sein des sites
- Préparation des opérations, mise en œuvre de l'archivage
- Planification des déménagements en lien avec les planning travaux
 - **VA** : juillet à septembre 2022
 - **BE** : janvier à juin 2023
 - **QA** : fin 2023
- Libération des sites quittés



2. MACROZONAGE BONS-ENFANTS VALOIS

7



L'implantation des services : Où en sommes-nous ?

01. Mon quartier

Les locaux de l'administration centrale du ministère de la Culture restent dans le centre de Paris



02. Mon site

"Je connais mon futur site d'affectation : les Bons-Enfants, le Quadrilatère des archives ou Valois"

(mis à jour en avril 22)



03. Mon étage

"Je connais la localisation et l'étage de ma direction au sein de mon bâtiment"

(macrozonage BE et Valois actualisé en avril 22)



04. Mon couloir

"Je connais la localisation de ma structure et la typologie de mon bureau. Je vois sur plan le mobilier et les espaces de travail"

(microzonage prévu à l'automne)



05. Ma chaise

"Je sais où est positionné mon poste de travail"

(nanozonage et plans nominatifs prévus cet hiver)

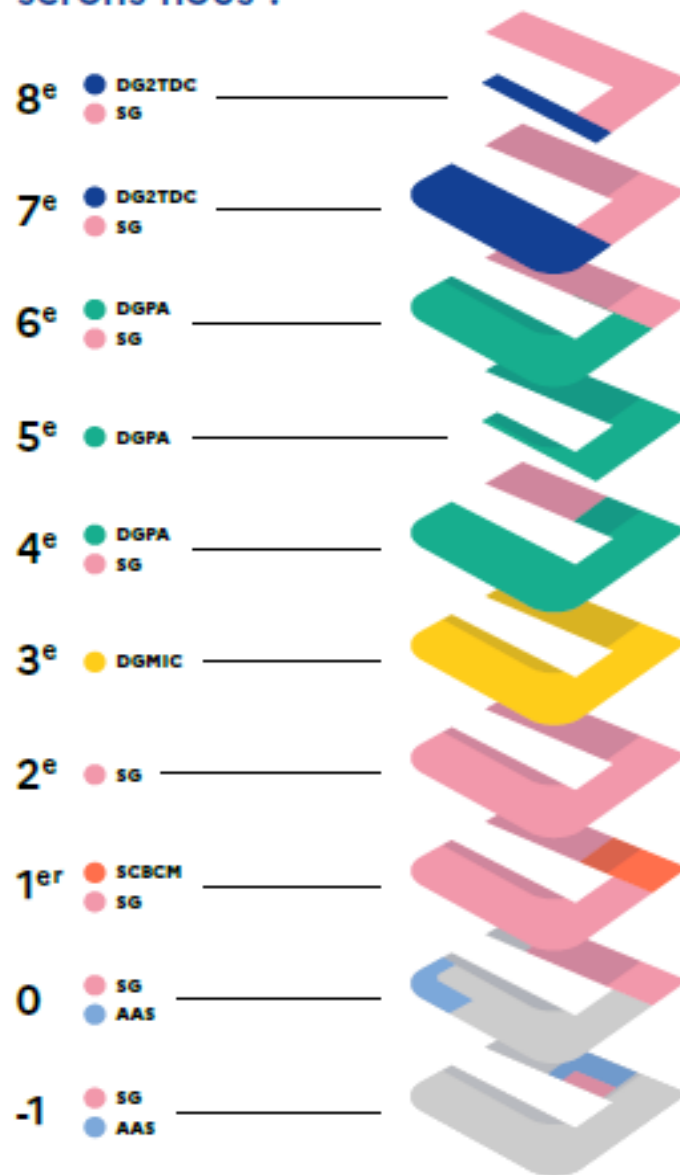


Le nouveau macrozonage des Bons-Enfants



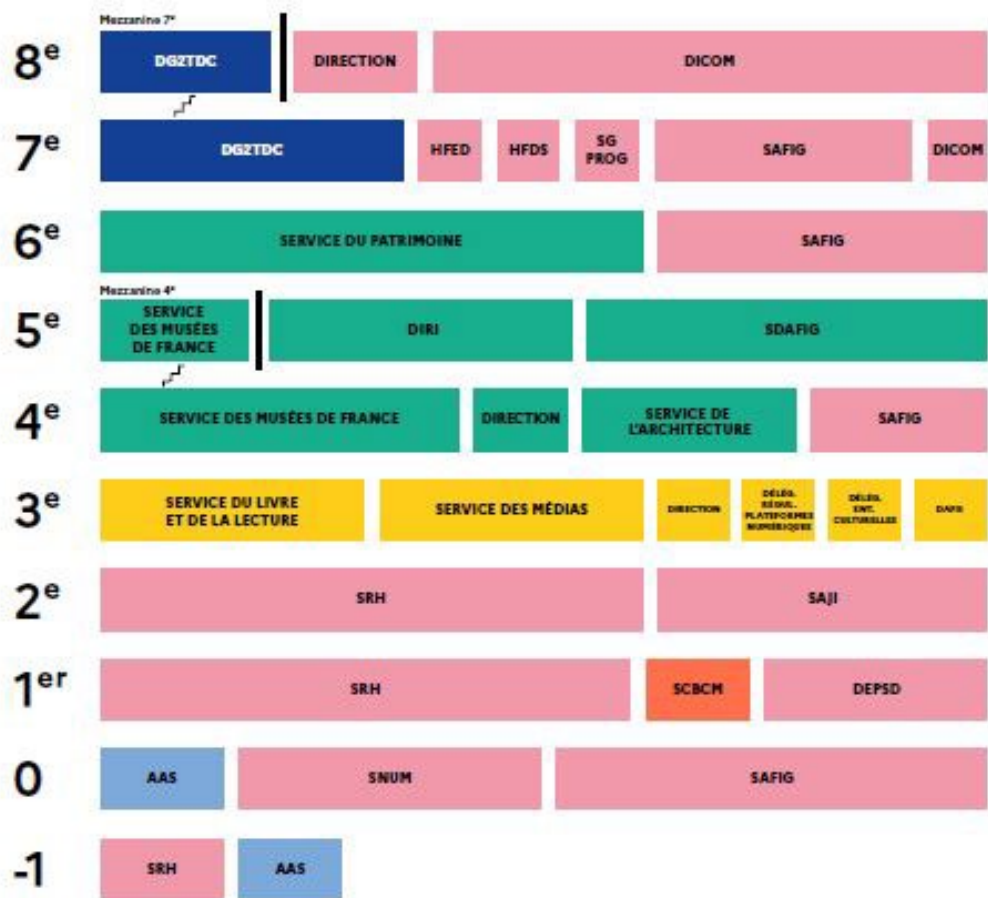
Bons-Enfants

À quel étage serons-nous ?





Bons-Enfants



DGPA
DIRECTION GÉNÉRALE
DES PATRIMOINES ET
DE L'ARCHITECTURE

DG2TDC
DÉLÉGATION GÉNÉRALE
À LA TRANSMISSION,
AUX TERRITOIRES ET À LA
DÉMOCRATIE CULTURELLE

DGMIC
LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES MÉDIAS ET DES
INDUSTRIES CULTURELLES

SG
SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL

SCBCM
SERVICE DE CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE ET
COMPTABLE MINISTÉRIEL

AAS
ASSOCIATION POUR
L'ACTION SOCIALE
CULTURELLE ET SPORTIVE

Les emprises définitives des services seront confirmées à l'issue du microzonage (étape 4)

La méthodologie du macrozonage

Rappel des objectifs

- Développer un scénario de répartition des directions et services au sein des étages
- Identifier les espaces collectifs réaménagés dans le cadre des travaux

Les étapes du macrozonage

1. répartir les services en « blocs fonctionnels »

c'est-à-dire des ensembles insécables respectant la continuité d'activité des services

ex : la DGMIC a ainsi 6 blocs fonctionnels : le service du livre et de la lecture, le service des médias, la délégation à la régulation des plateformes numériques, la délégation aux entreprises culturelles, le département des affaires financières et générales et un bloc fonctionnel correspondant à la direction

2. croiser ces effectifs des blocs fonctionnels avec la charte d'aménagement du projet en fonction des organigrammes.

La charte distribue un nombre de places, dits « unités de travail », à chaque agent et encadrant.

Les effectifs sont ainsi convertis en postes de travail, puis unités de travail qui déterminent la taille de l'emprise du bloc fonctionnel

3. implanter les blocs fonctionnels dans les étages du bâtiment, en continuité horizontale ou verticale, afin d'établir la meilleure organisation spatiale possible et en tenant compte des spécificités et contraintes du site, notamment la taille et le nombre de bureaux par étage et par aile.

= c'est l'effet « tétis »

Macrozonage des Bons-Enfants

Site Bons enfants - Effectifs au 01/07/2021					
Bloc Macro	Détail Bloc macro	Total général Effectifs à loger	Total général PDT	Total général UT	
DG2TDC		61	60	66	
DGPA		297	292	309	
	DGPA 1	DGPA/Direction	8	8	11
	DGPA 2	DGPA/SDAFIG	54	54	55
	DGPA 3	DGPA/DIRI	37	37	38
	DGPA 4	DGPA/SA	44	43	47
	DGPA 5	DGPA/SMF + association FRAME	74	72	76
	DGPA 6	DGPA/SP	80	78	82
DGMIC		148	146	157	
	DGMIC 1	DGMIC/Direction	7	7	12
	DGMIC 2	DGMIC/SLL	45	45	47
	DGMIC 3	DGMIC/SM	67	65	69
	DGMIC 4	DGMIC/DAFG	15	15	15
	DGMIC 5	DGMIC/Dél ° aff. Cult.	7	7	7
	DGMIC 6	DGMIC/Dél° régul. Plateformes num.	7	7	7
SG		519	502	517	
	SG 1	SG/Direction	5	5	10
	SG 2	SG/DICOM	48	45	45
	SG 3	SG/SAFIG	97	96	100
	SG 4	SG/SG Prog	1	1	1
	SG 5	SG/HFDS	5	5	5
	SG 6	SG/SAFIG/BSG	38	37	37
	SG 7	SG/DEPSD	50	48	48
	SG 8	SG/SAJI (hors M2RS)	61	59	60
	SG 9	SG/HFED	4	3	3
	SG 10	SG/SRH + HFES	210	203	208
SCBCM		23	23	25	
TOTAL		1048	1023	1074	

Les effectifs à loger comprennent :

- Les agents permanents, y compris postes vacants
- Les non permanents (stagiaires, vacataires, apprentis, prestataires, personnalités qualifiées, associations hébergées)

Ils ne comprennent pas les postes spécifiques (services support du SG) implantés au RDC et au -1 des BE.

En synthèse :

- 1048 effectifs à loger (*hors postes spécifiques*)
- 1023 postes de travail = 1074 unités de travail
- Capacitaire macro 1182 UT

Le macrozonage en synthèse

A l'échelle des Bons-Enfants, le macrozonage permet :

- une remise à plat de la répartition des espaces, selon un principe d'équité et d'homogénéité qui permet d'accueillir les services entrants dans des ensembles cohérents :
 - **DGPA** : SMF, DIRI et bureau de la formation au sein de la SDAFG
 - **SG** : DICOM
- de confirmer le regroupement de la **DGMIC** sur un seul site avec l'installation du CPPAP et du CFSER aux BE
- de pérenniser l'installation de la nouvelle **DG2TDC**

Réalisé sur la base des effectifs de juillet 2021, ce macrozonage vise à atteindre les normes d'occupation des bureaux de la DIE, tout en respectant l'organisation spatiale retenue par le ministère, à savoir :

- pas de plateaux paysagers (pas d'*open-space*)
- le principe du poste de travail fixe attribué demeure la règle (pas de *flex-office*)
- un maximum de 5 agents dans les bureaux partagés
- un minimum de 7 m² par agent dans les bureaux partagés (hors espaces collectifs, salles de réunion, etc.).



Le macro par DG

DGPA

Aujourd'hui sur 2 niveaux au R+2 et R+3

Macro 2022 sur 3 niveaux continus au R+4, R+5, R+6 avec une installation autour d'un Salon St-Honoré

Réponse aux demandes exprimées :

une DG regroupée en continuité verticale avec une amélioration par rapport à l'existant

- Aucun bloc fonctionnel sur 2 niveaux
- Installation du bureau de la formation scientifique et technique, de la DIRI et du SMF dans de bonnes conditions
- Deux espaces de stockage dédiés pour le SMF avec une installation autour d'un Salon St-Honoré.

DG2TDC

Situation inchangée par rapport à aujourd'hui (R+7)

Macro 2022 capitalise sur l'OAC et les déménagements du printemps 2021

Réponse aux demandes exprimées :

ne pas être scindé, rester en continuité horizontale.

SG

Aujourd'hui sur 7 niveaux du R+2 et R+8 sur les 3 ailes du bâtiment

Macro 2022 Organisé en 2 grands ensembles autour respectivement du R+6 au R+8 et du R+1 et R+2 en lien avec les espaces spécifiques du RDC et -1 et autour des Salons St-Honoré.

Réponse aux demandes exprimées :

- HFDS : à proximité de la cage C pour l'accès direct en salle de crise
- Le SRH est regroupé en fonction de la nouvelle organisation. Locaux de stockage spécifiques pour les dossiers RH. Service social réinstallé aux BE
- Regroupement de la DICOM au R+8 et R+7 dans des conditions optimisées
- Le BSG demeure aile Montesquieu (R+4) en lien avec le quai de livraison
- L'aile Montesquieu du R+6 (SAFIG) reste inchangée et permet de capitaliser sur les mouvements OAC.

DGMIC

Aujourd'hui sur 2 niveaux au R+1 et R+2

Macro 2022 sur 1 niveau complet au R+3, avec une installation autour d'un Salon St-Honoré

Réponse aux demandes exprimées :

une DG regroupée sur un seul étage

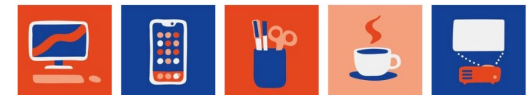
- Le DG situé comme aujourd'hui aile Montesquieu
- 2 nouvelles délégations à côté du bloc direction
- 1 local pour le tri du dépôt administratif (+ 1 local de stockage au SS-2) en continuité avec le quai, le service courrier et le monte-charge qui dessert le SS-2
- 1 grand bureau pour la documentation de proximité au DAFG.



La charte d'aménagement

La charte d'aménagement définit des règles communes d'attribution des bureaux. Elle distribue un nombre d'unités de travail (UT) à chaque agent et encadrant. La charte d'aménagement est la résultante du nombre de personnes à loger, à comparer avec le capacitaire des sites. Cette charte vise à homogénéiser les conditions d'installation des services et s'appliquera à l'ensemble des sites, des agents et des encadrants.

- Compte tenu des m² disponibles, les principes d'attribution sont :
 - Les agents sont installés dans des **bureaux partagés** avec un maximum de 5 personnes par bureau
 - Les **bureaux individuels** sont réservés en priorité aux encadrants et attribués en fonction du niveau hiérarchique
 - Directeurs généraux, Secrétaire général, Délégués généraux et cheffe de l'IGAC : bureaux individuels (B4)
 - Directeurs d'administration centrale et chefs de service : bureaux individuels (B3)
 - Sous-directeurs et délégués : bureaux individuels (B2)
 - Adjoints aux sous-directeurs, chefs de bureaux, chefs de département, chefs de mission : bureaux partagés à deux (B2) ou bureaux individuels (B1)
 - Agents : bureaux partagés de 3 à 5 personnes
 - Stagiaires, apprentis, vacataires : 1 poste de travail pour 2
- Compte-tenu du capacitaire disponible, le bureau individuel est garanti à partir du niveau sous-directeur



Les conditions de mise en œuvre

. Rappels des objectifs :

- De 7 à 3 sites : 41 000 m² SUB => 35 000 m² SUB
- Libération des sites de Pyramides, Beaubourg et Richelieu
- Transfert de gestion du site de St-Cyr, qui reste dans le périmètre ministériel (CNC, Cinémathèque, MAP)

=> Le regroupement des services s'inscrit dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat

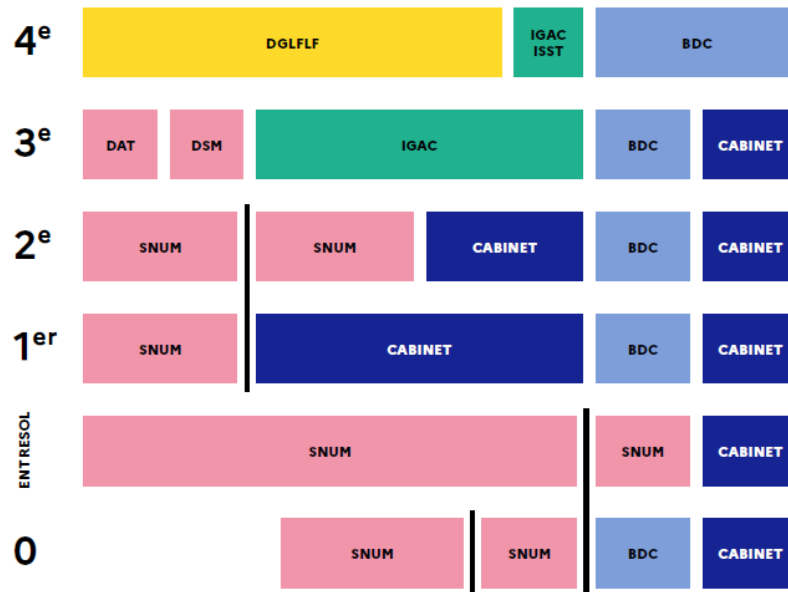
. Les typologies de bureaux des 3 sites :

- 10 m² < B1 < 14 m² (bureau de 1 unité de travail)
- 14 m² < B2 < 21 m² (bureau de 2 unités de travail)
- 21 m² < B3 < 28 m² (bureau de 3 unités de travail)
- 28 m² < B4 < 35 m² (bureau de 4 unités de travail)
- 35 m² < B5 < 42 m² (bureau de 5 unités de travail)

=> Le macrozonage réalisé par l'AMO repose sur le diagnostic immobilier qui permet de garantir le respect des conditions de travail ainsi que la surface utile à l'aménagement des bureaux (7 m² par agent dans un bureau partagé pour l'implantation du mobilier).



Macrozonage de Valois



- Le Cabinet et le Bureau du cabinet ont rejoint leurs emprises en février dernier, à l'issue des travaux de la Colonne 3.
- Les déménagements de l'IGAC, puis de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France seront organisés en fonction de l'avancement des travaux de la phase 2 (de juillet à septembre 2022).
- Au SG, les départements de l'action territoriale (DAT) et de la stratégie et de la modernisation (DSM) rejoignent le SNUM à Valois. Leur installation sera réalisée dans le calendrier des déménagements des Bons-Enfants (prévus en 2023).



Répartition des services sur 3 sites



Cabinet

Bureau du cabinet

IGAC

DGLFLF

SG SNUM + DAT + DSM



DG2TDC

DGPA SP + SA + SMF + DIRI + SDAFG

SG Services actuels + DICOM regroupée

AAS

DGMIC regroupée

SCBCM

Service social



DGPA SIAF + Pat. Mondial

DGCA regroupée

Comité d'histoire

Cap culture

OS

SG CHEC + MR2S + HF Déontologie + HF DD + MSRDOA

Antennes services support SG (SNUM-BSG)



Schéma cible de répartition des services mis à jour (avril 2022)

3. PROCHAINES ETAPES





Le dispositif d'information

. Mardi 5 avril :

message du SG et des DG aux encadrants : information sur le macrozonage BE-VA et sur les prochaines étapes du projet

diffusion de la documentation aux représentants des personnels en préparation du CHSCT-AC

information des agents dans l'infolettre Camus d'avril

. 6 – 7 – 8 avril : « Camus j'écoute »

installation d'un point-info aux Bons-Enfants et à Pyramides pour aller à la rencontre des agents
présenter le macrozonage et les étapes à venir, répondre aux questions

+ distribution de dépliants sur les sites

. **Judi 7 avril** : réunion d'information des agents du SNUM du site de St-Cyr

. **Courant avril** : visites de chantier des BE et découverte des nouveaux espaces Camus

« Je connais la localisation de ma structure et la typologie de mon bureau. Je vois sur plan le mobilier et les espaces de travail »



Vers le microzonage

□ D'avril à juillet : Etre acteur du microzonage

- Au stade du microzonage, les différentes entités (sous-directions/départements/missions/bureaux) seront implantées au sein des emprises allouées au macro.

Chaque service aura la main sur l'organisation de l'espace au sein de son périmètre.

- Des bilatérales seront organisées au démarrage de l'exercice et des échanges auront lieu sur la base de plans v0. Selon la taille et la complexité de chaque service, un ou plusieurs **correspondants** pourront être désignés. Ils devront avoir une bonne connaissance des organisations et des liens internes et feront le lien avec l'AMO pour la mise à jour des plans. Les référents de chaque DG centraliseront les demandes et feront le lien avec la direction de projet CAMUS.

Au cours de cette phase, l'encadrement sera associé jusqu'à la validation des plans d'installation des équipes.

- Début juillet, une mise en commun à l'échelle du site sera présentée en COSTRAT Camus.

□ A l'automne : Concertation avec les représentants des personnels

Le microzonage sera soumis à l'avis du CHSCT-AC

- 2 jours de GT en septembre,
- Un CHSCT-AC mi-octobre.

Ce calendrier tient compte de l'interruption des instances pour les élections professionnelles de décembre 2022



Et après ?

Un phasage par site selon l'avancement des travaux

Valois

- Installation du Cabinet et bureau du cabinet réalisée en février 2022 à l'issue des travaux de la Colonne 3.
 - Déménagement de l'IGAC cet été en fonction de l'avancement des travaux de la phase 2.
 - Installation de la DGLFLF en septembre.
 - L'installation du SNUM est conditionnée au déménagement de la DICOM vers les BE.
- **Dates des déménagements IGAC et DGLFLF à confirmer en fonction du planning travaux. Information des membres du CHSCT-AC 5 semaines avant les déménagements.**

Bons-Enfants

- Les travaux de la phase 1 s'achèvent courant septembre 2022.
 - Les travaux de la phase 2 doivent démarrer à l'été 2023.
- **Une fois le microzonage validé en octobre, la phase active de préparation des déménagements des BE et du SNUM pourra s'engager. Les déménagements pourront être organisés entre janvier et juin 2023.**

Quadrilatère des archives

- Les travaux OPPIC se termineront à l'été 2023 et seront suivi des opérations d'aménagement du site par les services du SG (informatique, mobilier, signalétique) jusqu'à l'automne 2023.
- **La reprise des études de macrozonage et de microzonage sera à réaliser fin 2022/début 2023. Les déménagements pourront être organisés à partir de l'automne 2023.**

La libération des sites quittés

PYRAMIDES : Valorisation de longue durée (bail emphytéotique de 99 ans)

- **Publication de l'appel d'offre sur le site de la DIE en avril**
suivi de visites des candidats sur site (2 jours de visites par semaine pendant 6 semaines à partir du 25 avril)
- Seront maintenus sur site après les déménagements BE, jusqu'à l'installation au QA:
 - Le Comité d'histoire
 - SG / HFDD
 - SG / Déontologue
 - SG / CHEC
 - SG / SAJI / Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945
 - DGPA / Mission du patrimoine mondial
 - DGPA / SMF / SDC / Régie d'œuvres + Salle des commissions + Pôle réserves

RICHELIEU : Cession

- Publication de l'appel d'offre sur le site de la DIE : automne 2022
- Les services présents seront maintenus sur site jusqu'au déménagement vers le QA

BEAUBOURG : Fin de bail

- Fin de bail au 31 décembre 2023

SAINT-CYR : Transfert de gestion

- Départ de l'AC (SNUM) début 2023



Les acteurs du projet Camus

□ Les RÉFÉRENTS CAMUS sont les représentants des DG et des services rattachés à la ministre :

SG : Benoit Prouvost et Luc Wagner

DGPA : Ludovic Abiven et Stéphane Delanoë

DGMIC : Fabrice de Battista

DG2TDC : Julien Hista

DGCA : Isabelle Gadrey et Carole Robin

IGAC : Claire Lamboley

DGLFLF : Jean-François Baldi

Bureau du Cabinet : Florence Barrès

□ Les ACTEURS DE LA PRÉVENTION :

Frédéric Lavolée, Conseiller de prévention pour l'administration centrale / BSST

Agnès Lebret, ISST

Service de médecine de prévention

□ Le **SECRETARIAT GÉNÉRAL** mobilisé :

Les services supports du SG : BSG, mission des Archives, SNUM, DICOM, SRH, MPDOC

Un assistant à maître d'ouvrage : pour conseil et assistance technique à la mise en œuvre du projet

Une équipe dédiée : la direction de projet CAMUS,



C A M U S



L'ADMINISTRATION CENTRALE SUR 3 SITES

QUADRILATÈRE DES ARCHIVES —

BONS-ENFANTS — VALOIS

Merci de votre attention.

<https://camus.culture.gouv.fr>

camus@culture.gouv.fr